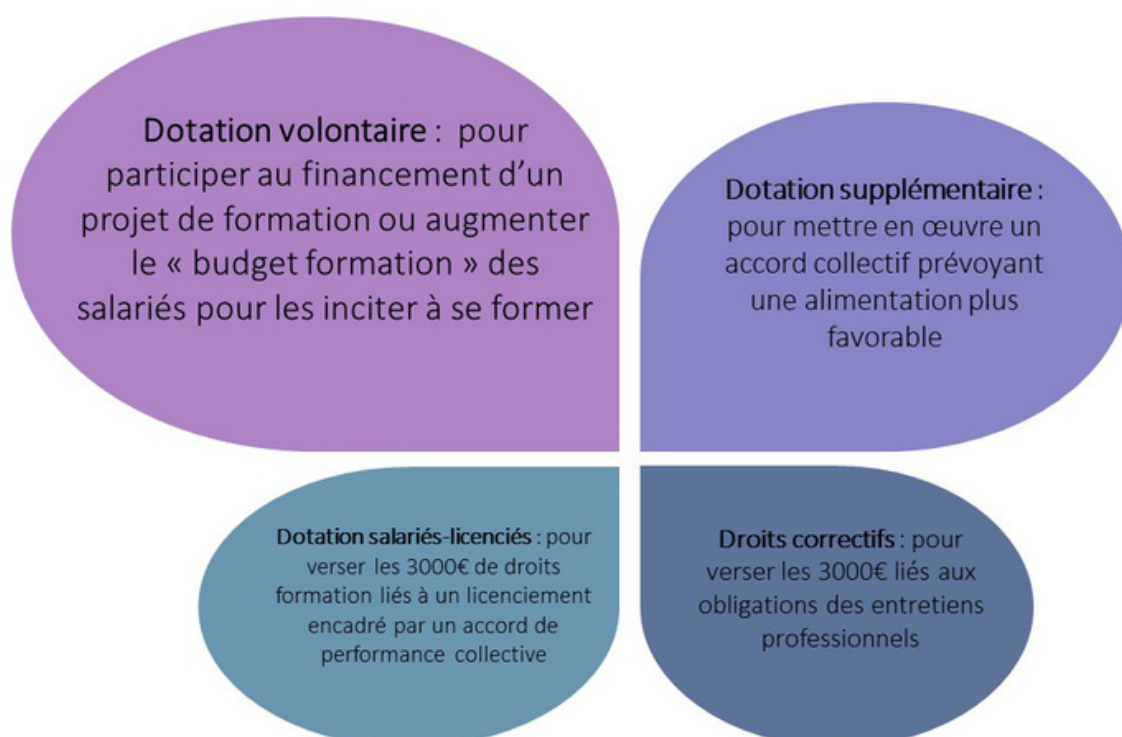


CPF CO-CONSTRUIT



Mise en place d'une politique CPF en **mode "gagnant-gagant"** avec les salariés



FNE FORMATION



Qui ? Tout salarié placé en **activité partielle** ou **activité partielle de longue durée**, à l'exception des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation

Quoi ? Formation certifiante ou non, VAE et bilan de compétences

En présentiel ou distanciel chez des OF, mais aussi **les formations internes et AFEST**

Combien ? 70% de prise en charge des frais pédagogiques pour les formations des salariés en activité partielle et **80%** pour les salariés en activité partielle de longue durée.

PLAN DE RELANCE



- **Pro-A** : reconversion ou promotion par alternance
- **Activité partielle de longue durée (APLD)**
- Aides à l'embauche des jeunes , **plan « 1 jeune 1 solution »**, dont
 - Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes)
 - Contrat Initiative Emploi (CIE Jeunes)
 - Contrat d'apprentissage
 - Contrat de Professionnalisation
- Création d'emplois pour les jeunes dans le sport
- Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés
- Aide Volontariat Territorial en Entreprise Vert (VTE Vert)
- Emplois FONJEP Jeunes
- Financement de nouvelles missions de Service Civique
- Préservation de l'emploi de R&D

FONDS SOCIAL EUROPEEN



Dans ce cadre, l'Etat accorde **75 millions d'euros de subventions du Fonds social européen aux 11 opérateurs de compétences (OPCO)** pour intensifier la formation continue de 75000 salariés parmi les moins qualifiés dans les entreprises de plus de 50 salariés.

AUTRES FINANCEMENTS



- Plan anti-crise pour accompagner les TPE/PME des branches adhérentes par l'Opérateur de compétences des entreprises de proximité (OPCO EP) , **renseignez-vous auprès de votre OPCO**
- La Région Pays de la Loire se mobilise pour la continuité des formations, **vérifiez auprès de votre Région**
- « **Transitions collectives** » est un dispositif qui permet aux employeurs d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et d'accompagner les salariés à se reconverter
- **Le fonds de développement régional (FEDER)** finance des opérations portant sur les investissements en matière de « nouvelles technologies », de « recherche et développement », « d'efficacité énergétique » ou de « soutien à l'entrepreneuriat ».